

Fiche récapitulative

NTD219 | Mise en oeuvre de la gouvernance des connaissances

Mise à jour le 29/09/2026



30

Total d'heures d'enseignement



6

Crédits ECTS



Date non définie

Début des cours prévu

Programme

- la déclinaison du KM dans les domaines métiers (ingénierie, juridique, relation client, R&D, ...)
- les réseaux sociaux d'entreprise et le partage de connaissances,
- les communautés de pratique (CoP)
- la mise en oeuvre de REX (retour d'expérience)
- le rôle du knowledge manager et du community manager, les situations critiques à gérer
- le portail KM
- la cartographie des connaissances critiques
- synthèse des outils et technologies du KM
- le programme KM et la démarche de mise en oeuvre d'un projet portail
- l'argumentaire qualitatif et quantitatif

Objectifs : aptitudes et compétences

Objectifs :

contact : gonzague.chastenetdegery@lecnam.net

Délais d'accès

Le délai d'accès à la formation correspond à la durée entre votre inscription et la date du premier cours de votre formation.

- UE du 1er semestre et UE annuelle : inscription entre mai et octobre
- UE du 2e semestre : inscription de mai jusqu'à mi-mars

Exemple : Je m'inscris le 21 juin à FPG003 (Projet personnel et professionnel : auto-orientation pédagogique). Le premier cours a lieu le 21 octobre. Le délai d'accès est donc de 4 mois.

Modalités

Modalités pédagogiques :

Pédagogie qui combine apports académiques, études de cas basées sur des pratiques professionnelles et expérience des élèves. Équipe pédagogique constituée pour partie de professionnels. Un espace numérique de formation (ENF) est utilisé tout au long du cursus.

Modalités de validation :

Une étude de cas travaillée en groupe de trois ou quatre auditeurs avec une soutenance en groupe. La soutenance est évaluée collectivement et individuellement.

Un travail personnel d'une douzaine de pages déclinant les concepts du KM dans un environnement connu de l'auditeur. Les centres de présentation des examens sont Angoulême, Bordeaux, Dax, Limoges, Niort, Pau et Poitiers.

Tarif

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles en fonction de votre statut et peuvent financer jusqu'à 100% de votre formation.

Salarié : Faites financer votre formation par votre employeur

Demandeur d'emploi : Faites financer votre formation par Pôle emploi

Votre formation est éligible au CPF ? Financez-la avec votre CPF

Si aucun dispositif de financement ne peut être mobilisé, nous proposons à l'élève une prise en charge partielle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge. Ce reste à charge correspond au tarif réduit et est à destination des salariés ou demandeurs d'emploi.

Pour plus de renseignements, consultez la page [Financer mon projet formation](#) ou contactez nos conseillers pour vous accompagner pas à pas dans vos démarches.

Cette unité d'enseignement n'est valorisable que dans cette certification.

Taux de réussite

Les dernières informations concernant le taux de réussite des unités d'enseignement composant les diplômes

↓ Taux de réussite